

La Lettre

aux Partenaires



Parc
naturel
régional
Pyrénées
Ariégeoises

Edito

Tout comme leurs habitants, les collectivités des Pyrénées Ariégeoises sont de plus en plus nombreuses à adopter des pratiques respectueuses de l'environnement et économes en énergies. Il s'agit le plus souvent de gestes simples et peu coûteux : réduction ou arrêt du recours aux pesticides, meilleure isolation des bâtiments municipaux, utilisation de véhicules électriques, pose d'économiseurs d'eau, choix de produits d'entretien moins polluants... Il existe des solutions adaptées à chacune des collectivités, quelle que soit sa taille. Notre dossier central illustre quelques unes de ces bonnes pratiques, facilement reproductibles dans d'autres lieux. Le Syndicat mixte du PNR aide les collectivités dans leurs démarches ; mettant déjà en pratique plusieurs des solutions préconisées, il est bien souvent exemplaire.

André ROUCH
Président du Syndicat
mixte du PNR



La Maison du Valier, Maison du Parc



Des nouvelles du bouquetin

Depuis la Lettre 16, le PNR s'est attaché, avec ses partenaires, à peaufiner le projet sur les plans technique, sanitaire et financier. Les acteurs sont motivés et prêts à concrétiser cet ambitieux projet. La réintroduction est aujourd'hui conditionnée à la signature d'un accord intergouvernemental pour la fourniture des animaux.

Contact : Yannick Barascud

Le concours des prairies fleuries prend du galon

Le concours des prairies fleuries vient d'être inscrit au Concours général agricole. En 2014, il pourra donc être organisé hors des Parcs naturels régionaux (qui l'ont conçu) et des Parcs nationaux dans lesquels, depuis 2010, plus de 1000 éleveurs ont concouru. Ce sera la première fois que les pratiques agro-écologiques des agriculteurs seront primées au Concours général agricole.

Le PNR des Pyrénées Ariégeoises organise le concours depuis 2011. Le lauréat 2013, Berthus-Jan Bootsma, éleveur-fromager à Cérizols, représentera notre Parc au concours national. Les résultats seront annoncés lors du prochain Salon de l'agriculture, en février 2014.

Contact : Julien Aït El Mekki



Les Maisons du Parc sur Facebook

Le réseau des Maisons du Parc a créé sa page Facebook. Poussez la porte des Maisons du Parc à l'adresse suivante :



www.facebook.com/maisonspnrpa
et partagez-la avec vos amis.

Contact : Isabelle Cambus

Un site internet pour les produits du Parc

Quels sont les produits marqués et qui sont les bénéficiaires de la Marque du Parc ? Où trouver des produits estampillés PNR ? Comment réserver un séjour dans un hébergement marqué Parc ? Quelles garanties sont apportées par les cahiers des charges ? Pour trouver des réponses à toutes ces questions, désormais, rien de plus simple : connectez-vous sur le site internet www.produits-parc-pyrenees-ariegeoises.fr.

Contact : Julien Viaud



Qu'est-ce qu'une collectivité éco-responsable ?

C'est une collectivité qui adopte un mode de fonctionnement limitant l'impact de ses actions sur l'environnement.

Pourquoi entreprendre des démarches éco-responsables ?

Pour réduire ses impacts sur l'environnement, ses coûts de fonctionnement dans la durée, pour être exemplaire et inciter d'autres acteurs à adopter de bonnes pratiques, pour être cohérent avec les directives des politiques publiques qui intègrent la notion de développement durable et pour susciter une plus grande implication des agents dans le fonctionnement global des services. **Contact : Luce Rameil**



Entretien des espaces verts sans produits phytosanitaires

Les produits phytosanitaires contaminent de façon préoccupante les eaux superficielles et les cours d'eau, ce qui a un impact sur la faune et la flore, sur les coûts de production d'une eau propre à la consommation. Plusieurs communes se sont déjà lancées dans des démarches d'entretien d'espaces verts en limitant ou même en bannissant complètement l'utilisation des produits phytosanitaires.

Et le Parc ?

Le PNR a édité un guide de recommandations pour aider les collectivités à aménager leurs espaces publics et à entrer dans des démarches « zéro-phyto » et de taille douce des végétaux. Actuellement, le Parc met en place une opération groupée de plans de désherbage auprès d'une quinzaine de communes volontaires.

Qu'est ce qu'un plan de désherbage ?

C'est un diagnostic qui permet d'identifier et de hiérarchiser les zones à désherber en fonction du risque de transfert des produits vers les eaux superficielles et également d'adapter les méthodes de désherbage en fonction du niveau de risque. L'objectif visé est le zéro pesticide sur les zones où le risque de pollution est le plus élevé.



A vous de jouer !

Téléchargez les fiches conseil *Jardinons responsable* et *Pailler au jardin* sur le site internet du Parc et mettez en œuvre les conseils simples qui vous sont proposés, pour un jardin en bonne santé.



Les communes de Seix et de Saint-Pierre-de-Rivière utilisent le désherbage thermique pour l'entretien des espaces communaux. La commune de Saint-Pierre-de-Rivière a également aménagé les allées du cimetière avec un système d'alvéoles remplies de gravier : ce dispositif permet de ne plus utiliser de produits phytosanitaires, de garder un sol perméable et de favoriser le cheminement des publics à mobilité réduite.

A droite, Alain Auriac, employé communal à St Pierre, et son désherbeur thermique.

Réduire les consommations d'énergie

Trente cinq communes bénéficient du service de suivi des consommations énergétiques du patrimoine communal et de l'éclairage public mis en place par le PNR depuis 2008. Après analyse des factures énergétiques, des solutions sont proposées aux communes pour les réduire.

Les actions mises en œuvre par les communes consistent par exemple à ajuster les abonnements auprès des fournisseurs d'énergie, à améliorer l'isolation des toitures et des murs des bâtiments communaux ou à installer des systèmes à énergies renouvelables (par exemple le bois énergie).

Que fait le Parc ?

Réduire ses consommations d'énergie, c'est aussi penser à la conception des bâtiments. La Ferme d'Icart a été rénovée de façon à limiter les déperditions énergétiques et à bénéficier des apports solaires passifs. Le chauffage est assuré par une chaudière bois à plaquettes issues de nos forêts et l'eau chaude sanitaire est produite par des panneaux solaires thermiques. Des panneaux photovoltaïques fournissent de l'électricité consommée sur place, dont le surplus est revendu à EDF. Ce bâtiment est une vitrine de l'utilisation du bois dans la rénovation, de la gestion énergétique et des énergies renouvelables.



A vous de jouer !



Le concours « Familles à énergie positive » permet aux participants de suivre leurs consommations énergétiques et de mettre en œuvre des solutions simples et peu onéreuses pour les réduire, le tout en équipe et sur un mode convivial.

Site : <http://pnrpa-familles-a-energie-positive.fr>



Réduire les consommations d'eau

Dans les Pyrénées Ariégeoises, l'eau ne manque pas ! Pourtant, l'économiser, c'est réduire le volume des eaux usées à traiter, et donc permettre à la collectivité de réaliser des économies de traitement de ces eaux !



A vous de jouer !

Installer une chasse d'eau à double flux, mettre des mousseurs aux robinets, chasser les fuites et installer un récupérateur d'eau de pluie sont des gestes simples et peu coûteux qui permettent de réduire vos consommations d'eau et vos factures.

Acheter durable et local

Les achats durables permettent de réduire les transports nécessaires à l'acheminement des produits, de réduire les déchets des produits en fin de vie, de favoriser l'économie locale. Il est possible d'intégrer des critères environnementaux dans les cahiers des charges rédigés pour l'achat de produits ou services. Vous pouvez retrouver des éléments pratiques sur le site internet www.territoires-durables.fr dans la rubrique Eco-responsabilité des collectivités ou sur la plateforme électronique de recueil et d'échange de documents sur la commande publique et le développement durable www.achatsresponsables-bdd.com.

Et le Parc ?

Le PNR est particulièrement attentif à consommer durable : les achats sont rationalisés, le papier acheté est 100% recyclé et éco-labellisé, les fournitures de bureau sont éco-responsables (recyclables, recyclées ou rechargeables), les produits d'entretien ménager utilisés sont éco-labellisés...

A vous de jouer !

Dans le Parc, de nombreux producteurs ou prestataires proposent des produits ou services plus respectueux de l'environnement. Faites appel à eux pour vos achats, retrouvez les produits ou services marqués Parc sur le site de la Marque Parc (www.produits-parc-pyrenees-ariegeoises.fr). Pour vos autres achats, lire les étiquettes des produits vous donnera des informations sur leur conception, leur lieu de fabrication, leur recyclage...

Economiser sur les déplacements

Conduire "éco-responsable", c'est adopter une conduite plus économique, plus respectueuse, basée sur l'anticipation des risques, la préparation du déplacement, le contrôle de la vitesse, du freinage, des distances de sécurité... C'est aussi favoriser le covoiturage des agents des collectivités ou des usagers. Par exemple, lors des dernières Rencontres Scientifiques du Parc, des points de covoiturage ont été proposés dans le bulletin d'inscription : plus de la moitié des participants ont covoituré.

Que peuvent faire les communes ?

Les collectivités peuvent, en s'adressant à la DDT, disposer du simulateur de conduite éco-responsable Nomad de la Préfecture de l'Ariège. Les services du PNR se tiennent à leur disposition pour former les personnes ressources à l'éco-conduite et à l'utilisation du simulateur afin qu'elles puissent elles-mêmes former les agents des collectivités.

Que fait le Parc ?

En 2011, chaque agent a suivi une formation individualisée à la conduite éco-responsable. Les consommations de carburant et les émissions de gaz à effet de serre ont été comparées entre les deux simulations, avant et après formation : les émissions de gaz à effet de serre ont été réduites de 40 g de CO₂ au kilomètre parcouru, soit une diminution de presque 30 % !

Suite à cette formation, le suivi des consommations réelles des véhicules de service du Parc montre qu'entre 2011 et 2012, une économie de plus d'un tiers de consommation de carburant a été réalisée.

Les manifestations aussi peuvent être éco-responsables

15 organisateurs de manifestations en milieu naturel (soit 15 courses, 1 randonnée équestre, 1 transhumance) travaillent avec le SMPNR et l'Agence de développement touristique d'Ariège Pyrénées pour faire de leurs courses des manifestations permettant d'augmenter les retombées économiques locales et de réduire les impacts environnementaux tout en privilégiant le lien social. Ils utilisent des produits locaux pour les repas, des gobelets compostables et biodégradables, distribuent des lots réalisés par des artistes locaux, mettent en place une signalétique réutilisable, de la rubalise biodégradable, etc.

Réduire la production des déchets

Au PNR comme dans de nombreuses collectivités, les déchets se limitent et se trient : formation des agents et mise en place de caissettes de tri dans les différents bureaux, achats de gobelets réutilisables, formation des agents aux éco-gestes (je réduis mes impressions, j'imprime recto-verso, je récupère le papier partiellement utilisé, etc.), pesée des déchets... Autant d'habitudes à prendre pour diminuer le volume des déchets.

**VENDREDI 20 DECEMBRE
LE BOSC - 18h30 salle de la Mairie**



Economies d'énergies : les Nuits de la thermographie saison 3

Les Nuits de la thermographie se déroulent jusqu'au mois de février prochain. C'est l'occasion de visualiser les déperditions énergétiques de votre maison grâce à une caméra thermique et d'obtenir des conseils pour réaliser des économies d'énergie. Ces soirées sont organisées par le PNR en partenariat avec l'Espace Info Energie de l'Ariège porté par l'Agence locale de l'énergie du département de l'Ariège. Les prochaines soirées auront lieu les vendredis à 18h30 : le 20 décembre au Bosc, le 17 janvier à Moulis, le 24 janvier à Orgibet, le 7 février à Sentein, et le 21 février à Saint-Lizier.

Contact : Luce Rameil

Construire avec le bois dans les Pyrénées Ariégeoises : un livret de conseils et de recommandations pour vous y aider

Vous avez un projet de construction intégrant le matériau bois ? Ce livret, conçu et réalisé par le CAUE de l'Ariège à la demande du PNR, vous aidera à faire les bons choix, de la conception à la concrétisation de votre projet. Essences à privilégier, propriétés techniques du bois, techniques de mises en œuvre, conseils pour favoriser une bonne implantation... : tous ces aspects sont traités simplement et abondamment illustrés. Economique, performant sur les plans techniques, le bois local est aussi un potentiel économique pour maintenir ou créer des emplois dans le PNR, pour les professionnels de la forêt et ceux du bâtiment. Autant de bonnes raisons, à l'heure de la transition écologique et énergétique, d'employer le bois pour la construction. Contact : Sophie Séjalon



Vous voulez exposer à la Ferme d'Icart en 2014 ? Présentez-nous votre projet

Alors que les œuvres de Pierre Boillon clôturent le cycle d'expositions 2013, le PNR reconduit l'appel à projet « Exposer à Icart » pour l'année 2014. Présentez-nous votre projet en remplissant et en nous retournant la fiche de candidature à télécharger sur www.parc-pyrenees-ariegeoises.fr avant le 31 décembre. Une sélection sera faite parmi les projets. En 2014, un lien avec la thématique « traditions et modernité » serait un plus ! Contact : Isabelle Cambus



Une formation pour apprendre à travailler le bois

Une formation tous publics organisée par deux Maisons de Parc, le Pays des Traces et l'Ecomusée d'Alzen, vous permettra d'apprendre à manier le banc à planer pour fabriquer, par exemple, des spatules à l'aide de bois locaux que vous saurez sélectionner. Cette formation vise à préserver un savoir-faire traditionnel ariégeois et à favoriser de nouvelles activités économiques. La prochaine formation se déroulera sur 5 jours du 7 au 11 avril, à l'Ecomusée d'Alzen. Le dépliant précisant ses modalités est téléchargeable sur les sites internet du Parc, www.ecomuseealzen.fr et www.paysdes traces.fr. Contact : Céline Arilla



Ensemble créons le patrimoine de demain : un livret de retours d'expériences des commissions locales de conseil en architecture

Pendant 2 ans, le SMPNR a mené une expérimentation de conseil systématique en architecture auprès des personnes déposant un permis de construire sur 12 communes volontaires du Parc. Les résultats de cette expérimentation sont probants. Ils sont présentés dans le livret *Créons le patrimoine de demain : premiers retours d'expériences des commissions locales de conseil en architecture*, téléchargeable sur le site du PNR. Sous forme de fiches, le livret détaille la mise en œuvre de l'opération : le rôle des acteurs et les différentes étapes, du premier rendez-vous à la consultation de la commission en passant par la rencontre sur le terrain. Il détaille également les outils de sensibilisation et de formation, les critères à passer en revue pour une architecture durable ainsi que quelques exemples de projets en cours. L'expérience, reproductible, a montré combien les élus et les porteurs d'un projet de construction ou de rénovation d'habitation sont satisfaits de la démarche : gain de temps, amélioration qualitative des projets, meilleure maîtrise des coûts, dialogues entre les acteurs, etc. Cette opération, menée conjointement avec les PNR des Vosges du Nord et des Grands Causses a fait l'objet d'un financement intégral par le Ministère de l'Ecologie et la DATAR. Contact : Sophie SEJALON

www.parc-pyrenees-ariegeoises.fr

